



Circulaire n° 4272 du 21/01/2013

**Personnel ouvrier - Changement d'affectation dans un autre établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone.**

**Réseaux et niveaux concernés**

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

- A partir du 18/01/2013 jusqu'au 31/01/2013

**Documents à renvoyer**

- Oui
- Date limite : 31/01/2013

Voir dates figurant dans la circulaire

**Mot-clé :**

Changement d'affectation,  
Personnel ouvrier

**Destinataires de la circulaire**

- Aux Chefs des établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécialisé, technique, artistique, de promotion sociale et supérieur non universitaire organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateur(trice)s des internats autonomes et des homes d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeur(trice)s des Centres de dépaysement et de plein air de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et des centres techniques de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Strée et de Gembloux.

**Signataire**

Ministre / Administration : Administration générale des Personnels de l'Enseignement  
 Direction générale des personnels de l'enseignement organisé  
 par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
 Monsieur Julien NICAISE  
 Directeur général

**Personnes de contact**

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Jacqueline Anciaux		jacqueline.anciaux@cfwb.be
Maxime Cunningham		maxime.cunningham@cfwb.be
« Call center » de la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	02/413.20.29	

**OBJET : Personnel ouvrier - Changement d'affectation dans un autre établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone.**

La présente circulaire rappelle à votre attention les dispositions des articles 210, 225 et 347 du décret du 12 mai 2004 qui prévoient que tout membre du personnel ouvrier peut, à sa demande, obtenir dans la fonction pour laquelle il est nommé à titre définitif, un changement d'affectation :

- 1° dans un emploi vacant d'un autre établissement de la zone ;
- 2° dans un emploi vacant au sein d'une autre zone.

Ces demandes motivées par des circonstances exceptionnelles doivent être introduites à l'aide des documents ci-annexés, **par pli recommandé**, auprès du Ministre, **POUR LE 31 JANVIER 2013 AU PLUS TARD** (la date de la poste fait foi), à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
 Direction générale des Personnels de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
 Direction de la carrière des personnels

Bureau 3E318

Boulevard Léopold II, 44  
 1080 BRUXELLES

Les membres du personnel ouvrier qui sollicitent un changement d'affectation doivent renvoyer à l'adresse ci-avant les formulaires adéquats **sur lesquels ils auront renseigné les codes des établissements** où ils désirent être affectés. Il va de soi que moins ils renseignent d'établissements, moins ils ont de possibilités d'obtenir un changement d'affectation. Ces codes figurent sur les six listes d'emplois vacants annexées à la présente.

Les membres du personnel ouvrier, titulaires d'une fonction de recrutement, qui sollicitent le changement d'affectation visé au 1° adressent une copie de leur demande au Président de la Commission zonale d'affectation concernée.

Les membres du personnel ouvrier, titulaires d'une fonction de recrutement, qui sollicitent le changement d'affectation visé au 2°, et les membres du personnel ouvrier, titulaires d'une fonction de promotion, qui sollicitent le changement d'affectation visé au 1° ou au 2°, adressent une copie de leur demande au Président de la Commission interzonale d'affectation.

Les membres du personnel ouvrier qui sont **titulaires d'une fonction de sélection** peuvent également<sup>1</sup> solliciter un changement d'affectation visé au 1° (en adressant une copie de leur demande au Président de la Commission zonale d'affectation concernée) ou au 2° (en adressant une copie de leur demande au Président de la Commission interzonale d'affectation), mais dans la fonction de recrutement correspondant<sup>2</sup> à leur fonction de nomination. Il est à noter que les membres du personnel concernés, conservent le bénéfice de leur nomination dans cette fonction de sélection ainsi que leur échelle barémique. Pour introduire leur changement d'affectation, ils utiliseront les documents 210 RZ et/ou 210 RAZ.

Conformément à l'article 347 du décret du 12 mai 2004 précité, le membre du personnel ouvrier nommé à titre définitif dans un établissement relevant d'un des groupes repris ci-après ne peut solliciter un changement que vers un établissement appartenant au même groupe :

- 1<sup>er</sup> groupe : les établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé, et les homes d'accueil ;
- 2<sup>ème</sup> groupe : les établissements d'enseignement de promotion sociale ;
- 3<sup>ème</sup> groupe : les Hautes Ecoles ;

<sup>1</sup> Article 341 du décret du 12 mai 2004.

<sup>2</sup> Le tableau des correspondances entre les fonctions de sélection et les fonctions de recrutement se trouve à la page 5.

4<sup>ème</sup> groupe : les Ecoles supérieures des Arts ;

5<sup>ème</sup> groupe : les Centres de dépaysement et de plein air de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; le Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Centres techniques de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Strée et de Gembloux.

Les quatre points repris ci-dessous sous forme de tableaux résumant la procédure susmentionnée et en favoriseront la compréhension pour les membres du personnel ouvrier relevant de votre autorité.

### 1. Type et nature des fonctions de personnel ouvrier

Tableau des correspondances entre les types de fonctions

<b>FONCTION DE RECRUTEMENT</b> (Décret du 12/05/04)	<b>(FONCTION DE SELECTION)</b> (Article 341 - Décret du 12/05/04) <b>←←←</b> changement d'affectation vers une fonction de recrutement uniquement	<b>FONCTION DE PROMOTION</b> (Décret du 12/05/04)
- aide-cuisinier		
- ouvrier d'entretien		
- ouvrier d'entretien qualifié	- <i>premier ouvrier d'entretien qualifié</i>	- premier ouvrier d'entretien qualifié-chef d'équipe - magasinier
- ouvrier qualifié	- <i>premier ouvrier qualifié</i>	- premier ouvrier qualifié-chef d'équipe - magasinier
- veilleur de nuit		
- cuisinier	- <i>premier cuisinier</i>	- premier cuisinier-chef d'équipe - magasinier
- préparateur	- <i>premier préparateur</i>	- premier préparateur-chef d'équipe
- mouleur	- <i>premier mouleur</i>	- magasinier
- relieur d'art	- <i>premier relieur d'art</i>	
- compositeur-typographe	- <i>premier compositeur-typographe</i>	
- opérateur-technicien	- <i>premier opérateur-technicien</i>	
- luthier-réparateur	- <i>premier luthier-réparateur</i>	

### 2. Liste des six zones d'affectation

<b>N° de zone</b>	<b>Territoire de la zone</b>	<b>Président(e) de la zone</b>
1	BRUXELLES	Monsieur Alain FAURE
2	PROVINCE DU BRABANT-WALLON	Madame Isabelle LECLERCQ
3	PROVINCE DE NAMUR	Monsieur Jean-Claude LAFORGE
4	PROVINCE DE LIEGE	Madame Emmanuelle WINDELS
5	PROVINCE DU LUXEMBOURG	Monsieur Richard REGGERS
6	PROVINCE DU HAINAUT	Monsieur Xavier GILLARD

### 3. Tableau récapitulatif des documents à utiliser et de l'endroit<sup>3</sup> où les envoyer

<b>Fonction de nomination</b>	<b>Zone</b>	<b>Nom du document</b>	<b>Président de la Commission :</b>
RECRUTEMENT	MÊME ZONE	210 R.Z.	ZONALE
RECRUTEMENT	AUTRE ZONE	210 R.A.Z.	INTERZONALE
SELECTION	MÊME ZONE	210 R.Z.	ZONALE
SELECTION	AUTRE ZONE	210 R.A.Z.	INTERZONALE

<sup>3</sup> L'adresse exacte de la Commission interzonale et des Commissions zonales figure dans les pages qui suivent.

**Rappels s'adressant aux membres du personnel ouvrier concernés:**

- Vous ne pouvez demander un changement d'affectation que dans une fonction de même type et de même nature que votre fonction de nomination  
 Ex : un cuisinier (fonction de recrutement) ne peut demander un changement d'affectation que vers une fonction de cuisinier.  
 EX : un premier cuisinier (fonction de sélection) ne peut demander un changement d'affectation que vers une fonction de cuisinier (fonction de recrutement).
  
- Vous ne pouvez demander un changement d'affectation que vers un établissement du même groupe<sup>4</sup> que celui dont fait partie l'établissement dans lequel vous travaillez  
 Ex : un cuisinier travaillant dans un Athénée royal ne peut demander à aller que vers les établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé, et les homes d'accueil.  
 Ex : un ouvrier d'entretien travaillant dans une Haute Ecole ne peut demander à aller que vers les Hautes Ecoles du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.  
 Ex : un aide-cuisinier travaillant dans un Centre de dépaysement et de plein air ne peut demander à aller que vers les Centres de dépaysement et de plein air de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; le Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Centres techniques de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Strée et de Gembloux.

Vous trouverez ci-dessous un exemple<sup>5</sup>:

**Un aide-cuisinier nommé à l'AR de Jambes** (fonction de Recrutement – zone n° 3 de Namur)

Il peut demander un changement d'affectation vers :

un ou plusieurs établissements de la même zone où il est affecté

Etablissement	Document à utiliser	ZONE	Commission	Président
EFACF - VEDRIN	210 R.Z	3 - NAMUR	ZONALE	Monsieur Jean-Claude LAFORGE
AR - ROCHEFORT				

un ou plusieurs établissements dans une ou plusieurs zones autres que celle où il est affecté

Etablissement	Document utiliser	ZONE	Commission	Président
AR – SOUMAGNE	210 R.A.Z.	4 - LIEGE	INTERZONALE	Monsieur Julien NICAISE
EFACF - ETALLE		5 - LUXEMBOURG		
AR – ATH		6 – HAINAUT		
EFACF – FLOBECQ				

<sup>4</sup> Les groupes sont énumérés aux pages 3 et 4.

<sup>5</sup> Cet exemple vaut pour toutes les fonctions.

un ou plusieurs établissements dans la même zone où il est affecté, ou dans une ou plusieurs zones autres que celle où il est affecté

Etablissement	Document à utiliser	ZONE	Commission	Président
AR - ROCHEFORT	210 R.Z	3 - NAMUR	ZONALE	Monsieur Jean-Claude LAFORGE
IACF - COUVIN		3 - NAMUR		
AR - SOUMAGNE	210 R.A.Z.	4 - LIEGE	INTERZONALE	Monsieur Julien NICAISE
AR - ATH		6 - HAINAUT		

Je vous invite à informer les membres du personnel ouvrier de votre établissement des dispositions susmentionnées, y compris les personnes temporairement éloignées du service.

Je vous en remercie à l'avance.

Julien NICAISE  
Directeur général

**PERSONNEL OUVRIER**

**ARTICLE 210 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT**

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION**

**DANS UN EMPLOI VACANT D'UN AUTRE ETABLISSEMENT DE LA ZONE**

NOM, Prénom:.....

Matricule:

Rue: .....N° .....

Code postal :  Localité: .....

Type de fonction à laquelle vous êtes nommé (e): **RECRUTEMENT / SELECTION<sup>6</sup>**

Nature de la fonction : .....

Dénomination et adresse complète de l'établissement dans lequel vous êtes nommé à titre définitif :

.....  
 .....  
 .....

Vous voudrez bien reporter, dans le tableau ci-dessous, le code et le nom de/des (l')établissement(s) vers lequel(s) vous souhaitez obtenir un changement d'affectation:

CODE	Nom de l'établissement et localité

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande :

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

<sup>6</sup> Biffer la mention inutile



Date :

Si

**DECRET DU 12/05/2004**  
**PERSONNEL OUVRIER**  
**CHANGEMENT D'AFFECTATION**  
**JANVIER 2013**

### Adresses administratives

#### du Président de la commission interzonale d'affectation et des Présidents des commissions zonales d'affectation

Monsieur Julien NICAISE  
 Président de la **Commission interzonale**  
 d'affectation  
 Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
 Direction générale des personnels de  
 l'enseignement de la Fédération Wallonie-  
 Bruxelles  
 Bureau 3E302  
 Boulevard Léopold II, 44  
 1080 BRUXELLES

Monsieur Alain FAURE  
 Président de la **Commission zonale**  
 d'affectation du personnel ouvrier de la zone de  
**Bruxelles**  
 City Center I  
 Boulevard du Jardin Botanique, 20-22  
 Bureau 1G57  
 1000 BRUXELLES

Monsieur Jean-Claude LAFORGE  
 Président de la **Commission zonale**  
 d'affectation du personnel ouvrier de la zone de  
**Namur**  
 Rue des Pierres Blanches, 27  
 5000 BEEZ

Monsieur Richard REGGERS  
 Président de la **Commission zonale**  
 d'affectation du personnel ouvrier de la zone du  
**Luxembourg**  
 Athénée royal  
 Chaussée d'Houffalize, 3  
 6600 BASTOGNE

Monsieur Isabelle LECLERCQ  
 Présidente de la **Commission zonale**  
 d'affectation du personnel ouvrier de la zone du  
**Brabant Wallon**  
 Chaussée de Bruxelles, 186  
 7850 PETIT-ENGHIEN

Madame Emmanuelle WINDELS  
 Présidente de la **Commission zonale**  
 d'affectation du personnel ouvrier de la zone de  
**Liège – Direction déconcentrée de Liège**  
 Rue d'Ougrée, 65  
 4031 ANGLEUR

Monsieur Xavier GILLARD  
 Président de la **Commission zonale**  
 d'affectation du personnel ouvrier de la zone du  
**Hainaut**  
**Direction déconcentrée du Hainaut**  
 Boulevard Tirou, 185  
 6000 CHARLEROI

**Liste des emplois vacants de personnel ouvrier  
dans les établissements du réseau de la Communauté française**

**ZONE 1 : BRUXELLES-CAPITALE**

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

<u>Code</u>	<u>Nom de l'établissement &amp; Localité</u>		<u>Type de fonction</u>	<u>Nature</u>
1	AR	KOEKELBERG	RECRUTEMENT	Aide-cuisinier
2	AR	«GATTI DE GAMOND » BRUXELLES	RECRUTEMENT	Aide-cuisinier
3	INTERNAT AUTONOME	LAEKEN	RECRUTEMENT	Ouvrier d'entretien

2. Hautes écoles

<u>Code</u>	<u>Nom de l'établissement &amp; Localité</u>		<u>Type de fonction</u>	<u>Nature</u>
4	HAUTE ECOLE	« PAUL-HENRI SPAAK »	RECRUTEMENT	Ouvrier d'entretien
5	HAUTE ECOLE	« PAUL-HENRI SPAAK »	RECRUTEMENT	Ouvrier d'entretien

**Liste des emplois vacants de personnel ouvrier  
dans les établissements du réseau de la Communauté française**

**ZONE 2 : BRABANT WALLON**

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

<u>Code</u>	<u>Nom de l'établissement &amp; Localité</u>		<u>Type de fonction</u>	<u>Nature</u>
6	AR	RIXENSART	RECRUTEMENT	Préparatrice
7	AR	WATERLOO	RECRUTEMENT	Ouvrier d'entretien
8	INTERNAT AUTONOM E	NIVELLES	RECRUTEMENT	Aide-cuisinier

**Liste des emplois vacants de personnel ouvrier  
dans les établissements du réseau de la Communauté française**

**ZONE 3 : NAMUR**

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

<u>Cod e</u>	<u>Nom de l'établissement &amp; Localité</u>		<u>Type de fonction</u>	<u>Nature</u>
9	INTERNAT AUTONOME	COUVIN	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
10	EFA	MALONNE	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien
11	EFA	GESVES	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien
12	EFA	VEDRIN	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien qualifié
13	AR	FLORENNES	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien
14	AR	« ADOLPHE SAX » DINANT	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
15	EE SPECIALISE FONDAMENTA L	« PEU D'EAU » ANDENNE	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
16	AR	« NORBERT COLLARD » BEAURAING	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien
17	AR	« JEAN REY » COUVIN	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien
18	AR	« JEAN REY » COUVIN	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien
19	INSTITUT TECHNIQUE	« HENRI MAUS » NAMUR	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien
20	INTERNAT AUTONOME	« ANNE FRANK » PHILIPPEVILLE	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
21	EFA	AUVELAIS	RECRUTEMEN T	Cuisinier

2. Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française ; le Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, le Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française et les Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux

<u>Cod e</u>	<u>Nom de l'établissement &amp; Localité</u>		<u>Type de fonction</u>	<u>Nature</u>
22	CENTRE DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR	HAN-SUR-LESSE	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier

**Liste des emplois vacants de personnel ouvrier  
dans les établissements du réseau de la Communauté française**

**ZONE 4 : LIEGE**

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

<u>Code</u>	<u>Nom de l'établissement &amp; Localité</u>		<u>Type de fonction</u>	<u>Nature</u>
23	AR	« VERDI » VERVIERS	PROMOTION	Premier cuisinier – Chef d'équipe
24	HOME D'ACCUEIL	COMBLAIN-AU-PONT	RECRUTEMENT	Aide-cuisinier
25	AR	« MONTEGNEE/GRACE-HOLLOGNE » SAINT-NICOLAS	PROMOTION	Premier ouvrier d'entretien qualifié – Chef d'équipe
26	AR	« FRAGNEE » LIEGE	RECRUTEMENT	Ouvrier d'entretien
27	EFA	« CIPLET-BURDINNE » CIPLET	RECRUTEMENT	Ouvrier d'entretien
28	IE SPECIALISE SECONDAIRE	« ETIENNE MEYLAERS » GRIVEGNEE	RECRUTEMENT	Ouvrier d'entretien
29	AR	CHENEE	RECRUTEMENT	Préparateur
30	AR	« ATLAS » LIEGE	RECRUTEMENT	Ouvrier d'entretien
31	IE SPECIALISE SECONDAIRE	« LES ORCHIDEES » HANNUT	RECRUTEMENT	Ouvrier d'entretien qualifié
32	AR	HUY	RECRUTEMENT	Ouvrier d'entretien qualifié
33	EFA	« CIPLET-BURDINNE » CIPLET	RECRUTEMENT	Aide-cuisinier
34	AR	« FRAGNEE » LIEGE	RECRUTEMENT	Aide-cuisinier
35	AR	« ARDENNE/HAUTES-FAGNES » MALMEDY	RECRUTEMENT	Ouvrier d'entretien
36	AR	WELKENRAEDT	RECRUTEMENT	Ouvrier d'entretien
37	AR	ESNEUX	RECRUTEMENT	Ouvrier d'entretien
38	EE SPECIALISE SECONDAIRE	« LE CHENEUX » AMAY	RECRUTEMENT	Ouvrier d'entretien
39	EFA	HEUSY	RECRUTEMENT	Ouvrier d'entretien

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

<u>Code</u>	<u>Nom de l'établissement &amp; Localité</u>	<u>Type de fonction</u>	<u>Nature</u>
-------------	--	-------------------------	---------------

40	IE PROMOTIO N SOCIALE	ALLEUR	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien
----	-----------------------------	--------	-----------------	------------------------

**Liste des emplois vacants de personnel ouvrier  
dans les établissements du réseau de la Communauté française**

**ZONE 5 : LUXEMBOURG**

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

<u>Code</u>	<u>Nom de l'établissement &amp; Localité</u>		<u>Type de fonction</u>	<u>Nature</u>
41	AR	« BASTOGNE-HOUFFALIZE » BASTOGNE	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
42	AR	« NEUFCHATEAU-BERTRIX » NEUFCHATEAU	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien
43	AR	« NEUFCHATEAU-BERTRIX » NEUFCHATEAU	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien
44	AR	LA ROCHE-EN-ARDENNE	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien qualifié
45	INTERNAT AUTONOME	VIRTON	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
46	INTERNAT AUTONOME	VIRTON	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien
47	AR	« G ET G. GILSON » IZEL	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
48	AR	« G ET G. GILSON » IZEL	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
49	AR	« G ET G. GILSON » IZEL	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien
50	AR	« G ET G. GILSON » IZEL	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien
51	INSTITUT TECHNIQU E	« CENTRE ARDENNE » LIBRAMONT	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
52	INSTITUT TECHNIQU E	« CENTRE ARDENNE » LIBRAMONT	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
53	INSTITUT TECHNIQU E	« CENTRE ARDENNE » LIBRAMONT	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
54	INSTITUT TECHNIQU E	« CENTRE ARDENNE » LIBRAMONT	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
55	INSTITUT TECHNIQU E	« CENTRE ARDENNE » LIBRAMONT	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
56	AR	VIRTON	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien
57	AR	« VIELSALM-MANHAY » VIELSALM	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien

2. Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française ; le Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, le Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française et les Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux

<u>Cod e</u>	<u>Nom de l'établissement &amp; Localité</u>		<u>Type de fonction</u>	<u>Nature</u>
58	CENTRE DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR	GOUVY	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier

3. Hautes écoles

<u>Code</u>	<u>Nom de l'établissement &amp; Localité</u>		<u>Type de fonction</u>	<u>Nature</u>
59	HAUTE ECOLE	ARLON	RECRUTEMENT	Ouvrier d'entretien

**Liste des emplois vacants de personnel ouvrier  
dans les établissements du réseau de la Communauté française**

**ZONE 6 : HAINAUT**

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

<u>Code</u>	<u>Nom de l'établissement &amp; Localité</u>		<u>Type de fonction</u>	<u>Nature</u>
60	AR	« JOURDAN » FLEURUS	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
61	AR	« JOURDAN » FLEURUS	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien
62	AR	PERUWELZ	RECRUTEMEN T	Préparateur
63	AR	SAINT-GHISLAIN	RECRUTEMEN T	Ouvrier d'entretien
64	AR	BINCHE	RECRUTEMEN T	Préparateur
65	AR	« THOMAS EDISON » MOUSCRON	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
66	AR	« LUCIENNE TELLIER » ANVAING	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
67	AR	« LUCIENNE TELLIER » ANVAING	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
68	EFA	JURBISE	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
69	AR	« JULES BORDET » SOIGNIES	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
70	AR	« MARGUERITE BERVOETS » MONS	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier
71	LYCEE	« CHARLES PLISNIER » SAINT- GHISLAIN	RECRUTEMEN T	Aide-cuisinier